

**ARRETE PORTANT NOMINATION  
Le Président de Sorbonne Université**

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;
- Vu la proposition du Conseil de laboratoire du Laboratoire des Biomolécules en date du 03 juillet 2020 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Monsieur Olivier LEQUIN est nommé Directeur du Laboratoire des Biomolécules – LBM, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

**Article 2 :**

Le directeur général des services de Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 01<sup>er</sup> octobre 2020

Le Président de Sorbonne Université

  
Jean CHAMBAZ

